LIGUE CALÉDONIENNE DE NATATION

RÈGLEMENT ANNUEL GÉNÉRAL ET FINANCIER 2026

DOCUMENT OFFICIEL

Table des matières

1-RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2
1.1RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2
1.2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2
1.3 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN BASSIN 2
1.4 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN MILIEU NATUREL (EAU LIBRE) 3
1.5 LES OFFICIELS, JUGES ET ARBITRES 4
1.6 ENGAGEMENTS 7
1.7 PERFORMANCES / RÉSULTATS 8
1.8 COMMISSION SPORTIVE (toutes disciplines) 9
2. RÈGLEMENT FINANCIER 9
2.1 TARIF DE LA LICENCE 2026 9
2.2 DROITS D'ENGAGEMENT 11
2.3 COMPETITIONS CLUBS AU PROGRAMME DE LA LIGUE : 12
2.4 AIDE A LA PERFORMANCE DES NAGEURS LICENCIES EN NC 12
Aides financières ***et critères pour la Saison 2026 (selon le Comité Directeur du 26 janvier 2026)*** .. 13
2.5 DÉPLACEMENTS LCN 13
2.6 FORMATION 14
2.7 OFFICIELS (Natation course, Maîtres et Eau libre) 14
2.8 CONDITIONS DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX CLUBS 14
3- LITIGES 15
3.1 LITIGES 15

1-RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1.1RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Tout pratiquant, dirigeant et officiel dans un club affilié à la FFN doit être licencié. En Nouvelle Calédonie, pour toute obtention de la licence FFN :

- Pour une première licence ou un renouvellement après une interruption de licence ou un renouvellement après trois années consécutives, un certificat médical de moins de trois mois à la prise de licence est exigé (cf. la délibération 22 août 2006). Contenu du CM « absence de contre-indication à la pratique « en compétition » de la natation et/ou water-polo et/ou natation artistique.

- Pour un renouvellement de licence d'une année sur l'autre dans un maximum de trois années consécutives, je réponds à toutes les questions du questionnaire de santé : si toutes les réponses sont « Non » je dois simplement fournir une attestation de réponse négative au questionnaire, si une des réponses est « Oui » je dois fournir un nouveau certificat médical.

Tous les clubs sont tenus de licencier la totalité de leurs membres, qu'ils soient pratiquants ou non, dirigeants, officiels ou autres fonctions au bord de bassin. (Cf. article 18.1 des statuts de la Fédération Française de Natation : « Tout membre adhérent à une structure visée à l'article 3 des Statuts doit être en possession **d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée »).**

« La délivrance d'une licence annuelle ne peut être refusée que par décision motivée de la FFN, notamment en cas d'incapacité d'un licencié soumis au contrôle d'honorabilité prévu aux articles L.212-9 et L.322-1 du code du sport ou interdit d'exercice de fonction en application de l'article L.212-13 dudit code. » Modifications statutaires et réglementaires suite à la publication de la LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

La période de prise de licence auprès de la Ligue Calédonienne de Natation sur ExtraNat se situe du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

1.2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :
- Aux règlements F.F.N.,
- Aux dispositions du règlement et programme sportif 2026 de la Ligue Calédonienne de Natation,
- Aux règlements d'hygiène, de sécurité dans les lieux dans lesquels ils seront habilités à pratiquer.

1.3 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN BASSIN

La Ligue Calédonienne de Natation déposera sa demande de mise à disposition du bassin et du matériel auprès des communes et/ou des gestionnaires en début de saison.
Le déplacement du matériel inhérent au bon déroulement de chaque compétition, sur les bassins du Grand Nouméa, s'effectuera en association avec un responsable logistique du club accueillant ladite compétition.

Les clubs gestionnaires ou utilisateurs du bassin accueillant la compétition auront la responsabilité de la mise en place et du démontage des installations suivantes :

1. Les lignes d'eau posées et tendues, une ou deux lignes de faux-départ, deux lignes de virage (natation course)
2. Le champ de jeu complet (water-polo)
3. L'aménagement du bassin (natation synchronisée)
4. Chaises / bancs et tables pour les chronométreurs, jury, officiels et chambre d'appel
5. Tivolis et tentes pour les officiels et la chambre d'appel
6. Chronométrage électronique (plaques de touche et plateforme de plot) * par In Live
7. Chaises nageurs (derrière les plots) et bancs joueurs
8. Podium
9. Infirmerie
10. Local ou espace abrité pour les officiels
11. Un local ou espace abrité avec table, chaises, branchement électrique et connexion wifi (si possible) pour le Secrétariat de la compétition
12. Sono obligatoire

L'avis motivé des présidents de clubs, au besoin par courrier électronique, sera recueilli à la majorité pour toute modification au programme sportif (hors règlement) en cours de saison si nécessaire pour des raisons d'optimisation d'organisation, après accord du comité directeur.

La majorité des responsables des clubs présents lors des compétitions doit être recueillie pour toutes adaptations de programme sur le bord du bassin.

1.4 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN MILIEU NATUREL (EAU LIBRE)

La Ligue Calédonienne de Natation assurera toutes les démarches nécessaires à l 'obtention des autorisations administratives :

- ⇨ La mise à disposition de la surveillance médicale
- ⇨ La fourniture du matériel (hors embarcations)
- ⇨ Les clubs de natation participants assureront toutes les démarches nécessaires à :

Installation – désinstallation - bénévoles « sur site » :

Mise en place de la course	2 personnes minimum par club
Désinstallation de la course	2 personnes minimum par club

- Sécurité « Plan d'eau » :

Sécurité	Bateau ou motomarine : Boucle de parcours ou trajet en ligne 0 à 1km : 2 minimum + 4 Kayaks Boucle de parcours ou trajet en ligne 1 à 2km : 3 minimum + 6 Kayaks Boucle de parcours ou trajet en ligne 2 à 3km : 4 minimum + 8 kayaks A définir cas particulier ou la boucle de parcours ou trajet en ligne + de 3km.
Sécurité	BEESAN ou BNSSA : 1 par club au minimum
Officiels	Juge arbitre :1 bateau
Officiels	Juge de virage : 1 embarcation par bouée (Facultatif)

1.5 LES OFFICIELS, JUGES ET ARBITRES

Une commission des Officiels composée d'un représentant du comité directeur de la LCN et du responsable des officiels de chaque club (ROC) se réunira en début de saison pour désigner le ROC en charge de la composition du jury pour chaque réunion des compétitions organisées par la LCN.

- **NATATION COURSE, MAITRES** :
 - NOMBRE D'OFFICIELS ET COMPOSITION MINIMALE DES JURYS

Pour l'organisation des compétitions, l'homologation de records et de meilleures performances, suivant les règlements de la Word Aquatics (WA) et de la FFN, la composition du jury, en plus du délégué LCN et du jury d'appel sera constituée, a minima. Néanmoins, suite à la présence de la société In Live lors de toutes les compétitions organisées par la Ligue, le nombre d'officiels aux bords des bassins a été revu à la baisse. Il a été convenu que cette organisation était la plus en adéquation avec les attentes de tous les clubs :

Les quotas 2026 se définissent comme suit :

	50 m			25 m		
	8 L	7 L	6 L	7 L	6 L	5 L
ONN	6	6	5	5	5	5
CNC	10	10	8	9	8	7
DN	8	8	7	7	6	6
MDN	2	2	1	2	1	1
Ligue	1	1	1	1	1	1
TOTAL	27	26	23	24	21	20

NB : un officiel juge (J), starter ou juge arbitre (JA) ne pourra en aucun cas être remplacé par un officiel de grade inférieur

La formation des officiels Chronométreurs sur les compétitions Ligue est assujettie à la présence d'un officiel tuteur du même club sur la réunion.

- **RÉPARTITION MINIMUM DES OFFICIELS PAR CLUB** :

Il sera prévu 2 Chronométreurs "volants" qui pourront, à la demande du juge arbitre, soit chronométrer les deux premiers nageurs de chaque course, soit remplacer un chronométreur défaillant, ou bien être le 3ème chronométreur d'une ligne à la demande du responsable d'un club au juge arbitre si une tentative de record est envisagée. Aucune compétition ne sera organisée sur 10 lignes. La configuration minimale de tous les bassins sera le chronométrage semi- automatique.

Rappel : En cas d'insuffisance d'officiels pour une réunion, cette dernière pourra être annulée ou reportée, à la discrétion du Juge Arbitre.

		50 m			25 m		
		8L	7L	6L	7L	6L	5L
CNC	A	1	1	1	1	1	1
	B	5	5	3	4	3	3
	C	4	4	4	4	4	3
DN	A	1	1	1	1	1	1
	B	3	4	4	4	3	3
	C	4	3	2	3	3	2
ONN	A	1	1	1	1	1	1
	B	3	2	2	2	2	2
	C	2	3	2	2	2	2
MDN	A	0	0	0	0	0	0
	B	0	0	0	0	0	0
	C	2	2	1	2	1	1
Ligue	A	1	1	1	1	1	1
	B	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0

Chaque officiel, Juge Arbitre, Starter ou Juge devra, comme le stipule la réglementation FFN, s'astreindre à officier 8 réunions minimum dans la saison.

Il est rappelé qu'un officiel n'appartient à aucun club lorsqu'il officie aux bords des bassins. Il doit faire preuve d'impartialité dans ses jugements et les consignes pouvant être données. Tout officiel a également un rôle de formation à destination des nageurs mais ne doit en AUCUN cas se substituer aux entraineurs. Il doit suivre scrupuleusement les consignes du juge arbitre afin d'éviter toute mauvaise interprétation des disqualifications qui ne sont pas de son fait.

Suite au décret n°2021-758 du 11 juin 2021, la FFN demande à l'ensemble de ses juges de suivre une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Cette formation, dispensée par un organisme agréé par le ministère des sports et de la santé, consiste en une intervention d'au minimum 2 heures sur les gestes qui sauvent. Un maximum de 15 stagiaires par session est autorisé. À l'issue de cette sensibilisation, une attestation leur sera délivrée. Les officiels devront par la suite se rendre sur leur profil personnel afin d'y renseigner les onglets concernés. Les frais inhérents à cette formation sont à la charge de la Ligue.

Une réunion des ROCS de tous les clubs se tiendra si, pour des raisons particulières, une compétition doit exceptionnellement se dérouler en configuration manuelle.

FORMATION des OFFICIELS :

Natation course

- Formation et recyclage officiels Juges Arbitres :
- ✓ 1 session annuelle
- Formation et recyclage officiels Juges et Starters :
- ✓ 2 sessions annuelles

Eau libre

- Formation et recyclage officiels A et B :

- ✓ 2 sessions annuelles

Natation Artistique

- ✓ 1 session formation officiel A, B, C et D Recyclage officiel A, B, C et D

- **LISTE DES BASSINS CERTIFIES (HOMOLOGUES) PAR LA FFN :**

Commune - établissement	Bassin	Certification FFN	
DUMBEA CARD	25M	Oui	1 plaque de chronométrage
DUMBEA CARD	50M	Oui	2 plaques de chronométrage
LA FOA	25M	Oui	1 plaque de chronométrage
MONT-DORE	25M	Oui	sans plaque de chronométrage
NOUMEA CNC	25M	Oui	1 plaque de chronométrage
NOUMEA OUEN-TORO	50M	Oui	2 plaques de chronométrage
NOUMEA RIVIERE SALEE	25M	Oui	1 plaque de chronométrage
POINDIMIE	25M	Non	sans plaque de chronométrage
POUEMBOUT	25M	Non	sans plaque de chronométrage

- **LISTE OFFICIELS CLUBS** :

En début de saison, les clubs devront fournir à la LCN une 1ère liste de leurs officiels actifs, toutes disciplines confondues, qui sera mise à jour régulièrement.

À l'issue d'une réunion en début de saison avec les ROCs et le responsable de la commission des officiels de la LCN, il sera désigné, pour chaque réunion de chaque compétition LCN du programme, le club dont le ROC sera en charge de la composition du jury. À cette occasion, le Jury de tête (JA et Starter) sera désigné pour l'ensemble des compétitions figurant au calendrier de la saison en cours.

- **COMPOSITION DES JURYS** :

La liste des officiels pour chaque réunion sera transmise par le ROC de chaque club au ROC qui aura en charge la composition du jury le jeudi matin précédent la compétition (avant 11h00).

Le ROC en charge du jury de la réunion communiquera la composition du jury à la LCN au plus tard le vendredi matin à 11h (48h avant la course pour l'eau libre), ainsi qu'aux clubs et au juge arbitre.

Il est demandé aux officiels en poste à la table (secrétariat, chronométrage électronique et superviseur) d'être présents 1h30 avant le début de la compétition pour les essais, vérifications, enregistrement des forfaits, etc.

Il est demandé aux autres membres du jury d'être présents 1 heure avant le début de la compétition.

- **ROLE DU JUGE-ARBITRE** :

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- Du respect du programme et des règles d'engagements ;
- Du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la Word Aquatics et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- Du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage…) ;
- De l'instruction des réclamations ;

- De la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits…) ;
- Le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la LCN.

- **EAU LIBRE EN « MILIEU NATUREL »** :
 - RÉPARTITION MINIMUM DES OFFICIELS PAR CLUB

Ces quotas seront, pour la saison en cours, assujettis à des pénalités financières en cas de fourniture en sous-nombre d'officiels.

Clubs	NBRE moyen de nageurs engagés	Jury minimum 10
Dumbéa natation	N> 14	3
Mont-Dore Natation	1 <N≤ 7	1
Olympique Nouméa Natation	N>14	3
Cercle des Nageurs Calédoniens	N> 14	3

- **WATER-POLO** :

Chaque équipe fournit un arbitre au minimum et participe à la table de marque par match.

- **NATATION ARTISTIQUE** :

cf circulaire officielle 2024 de la FFN.

1.6 ENGAGEMENTS

Pour les compétitions organisées par la LCN :

- **Engagements EXTRANAT (natation course et natation course maîtres) :**

Engagements obligatoires sur EXTRANAT en ligne (lorsque cela est indiqué dans les fiches en annexe) avant la date limite mentionnée sur le logiciel pour la compétition concernée. ⚠ Horaires d'été et hiver en métropole

- **Engagements https://www.ffneaulibre.fr/ (eau libre et maîtres eau libre) :**

Engagements obligatoires sur la plateforme d'inscription www.ffneaulibre.fr en ligne avant la date limite mentionnée sur la page évènement de la compétition concernée. ⚠ Horaires d'été et hiver en métropole
Engagements après la date limite ExtraNat et jusqu'à la veille de la compétition (J-1) :

- Engagements possibles au tarif d'engagement « hors délai » uniquement pour les licenciés FFN en natation course, eau libre, et catégorie maîtres.
 **Hors délai est fixé à H+24 de la clôture de la période des engagements sur Extranat et si place disponible dans la série.*

✓ Pas d'engagement possible en natation artistique et water-polo.

- ✓ Engagements après la date limite https://www.ffneaulibre.fr/ à J-1. Jusqu'au jour de la compétition Engagements possibles au tarif d'engagement « hors délai », en hors concours (sans transpondeur)

Les forfaits :

Les forfaits signalés par écrit jusqu'à 30 minutes avant le début de la réunion sont considérés comme des forfaits déclarés (formulaires téléchargeables sur le site de la LCN).

Les forfaits non signalés par écrit 30 minutes avant le début de la réunion sont considérés comme forfaits non déclarés.

Les forfaits doivent être réalisés et déposés par un entraineur ou un responsable du club concerné (les nageurs ne sont pas autorisés). Les forfaits doivent être établis sur le formulaire adéquat, correctement renseigné et signé, aussi bien pour les séries, les finales que pour les modifications des équipes sur les relais.

1.7 PERFORMANCES / RÉSULTATS

HOMOLOGATION DES PERFORMANCES EN NATATION COURSE ET MAITRES :

La mise à jour du tableau des records et meilleures performances par catégorie d'âge de Nouvelle-Calédonie sera présentée par la commission sportive et validée par le comité directeur qui suit pour toute la saison.

Concernant les Meilleures performances françaises, il faut se référer aux documents en vigueur du règlement général fédéral en cours.

COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LES CLUBS INTÉGRÉES AU PROGRAMME LIGUE :

Toutes les compétitions organisées par les clubs doivent respecter le présent règlement dans son ensemble (y compris règlement sportif) pour être intégrées au programme de la LCN.

Les clubs devront transmettre le règlement de leur compétition en début de saison à la date définie, pour validation par le comité directeur.

De plus, les résultats des compétitions clubs en natation course et Maîtres ne seront pris en compte par la LCN et transmis à la FFN que si les conditions suivantes sont respectées :

- Gestion de la compétition sur Extranat,
- Jury conforme aux directives fédérales (voir « annuel règlements »),
- Deux officiels de clubs différents, au minimum, dans le jury,
- Deux clubs participants, au minimum, parmi les engagés présents,
- Transmission des résultats sous huitaine, y compris feuille du jury complétée et signée par le juge-arbitre.

Une dotation financière sera accordée par la Ligue au club organisant une compétition d'animation spécifiquement dédiée à la catégorie U11(une par club et par année civile). En complément des critères énoncés précédemment, cette compétition devra respecter les conditions suivantes :

- Chaque nageur aura validé son test du « Savoir Nager en Sécurité »
- Sa durée totale ne devra pas excéder 4 heures (échauffement inclus).
- Elle devra inclure au minimum le programme complet du « Trophée 4Nages U11 » de la FFN,

De plus, la Ligue apportera son soutien au niveau des officiels :

- Pour les clubs de Nouméa et du Grand Nouméa, elle mettra à disposition un juge-arbitre et un starter.
- Pour les autres clubs, la Ligue fournira le nombre d'officiels nécessaires pour épauler le club organisateur.

PARTICIPATION DES CLUBS AUX COMPÉTITIONS HORS NC :

Les résultats des compétitions hors NC auxquelles les clubs sont amenés à participer seront pris en compte par la LCN et transmis à la FFN sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Demande d'autorisation de déplacement à soumettre à la LCN au moins 15 jours avant la compétition (formulaire téléchargeable sur le site de la LCN).

- Fourniture des résultats papier avec performances des nageurs NC surlignés avec le lien du site Web de compétition (exigence FFN).

1.8 COMMISSION SPORTIVE (toutes disciplines)

Chaque commission sportive est composée à l'initiative du président de la commission en question.

Le programme sportif de la saison est proposé par chaque commission sportive, validé en CD. Les propositions de sélection établies par les commissions sportives sont soumises à l'approbation du Comité Directeur qui statut en dernier ressort.

2. RÈGLEMENT FINANCIER

Les dispositions prévues dans les « règlements financiers et tarifs fédéraux de l'annuel règlement FFN 2026 » sont applicables dans leur intégralité, sauf dispositions particulières ci- dessous.

Seuls les clubs à jour financièrement auprès de la LCN seront autorisés à engager leurs licenciés aux compétitions.

2.1 TARIF DE LA LICENCE 2026

Les tarifs fédéraux pour la saison 2026 sont les suivants (euros) :

Rappel : Tous les clubs affiliés à la FFN sont dans l'obligation de licencier tous leurs adhérents (cf. article 20.1 Principe de la licence FFN, des statuts de la Fédération Française de Natation).

FFNATATION

La Licence 2025 2026

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 ,2 et 3, voire page 4 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes les licences s'y trouvant avant le 25 août vous seront facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	**30**	**14**	**44**
	12 ans et plus	**42**	**18**	**60**
Compétition « Estivale »	11 ans et moins	**24**	**12**	**36**
	12 ans et plus	**26**	**14**	**40**
Natation Pour Tous	16 ans et plus	**15,8**	**4,2**	**20**
	15 ans et moins	**22,5**	**9,5**	**32**
Encadrement		**15,8**	**4,2**	**20**
Eau Libre Promotionnelle		**11**	**4 (club)**	**15**
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		**12,8**	**2,2**	**15**
e-Licence		**13**	**2 (club)**	**15**
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		**2**	**1**	**3**
Titre de Participation – Découverte		**1,5**	**0,5**	**2**

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"
(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)

SUIVEZ NOUS SUR ffnatation.fr

(*) N.B. : En application de l'article 21.3 du Règlement Intérieur FFN, une fois que le club a versé à la FFN le montant correspondant au coût du nombre de licences demandées, la FFN se charge de reverser à chaque Ligue Régionale la part régionale du coût des licences délivrées au sein des clubs ayant leur siège social dans leur ressort territorial. Les frais de commission de ce reversement en ligne prélevés à chaque transaction par le

prestataire sont imputés au montant total reversé à chaque Ligue régionale afférent. Une facture mensuelle de ces frais est disponible sur www.extranat.fr dans leur espace « Ligue Régionale » dédié.

Conformément au Règlement Intérieur FFN, toute association affiliée ayant contrevenu à l'obligation de licence fixée à l'article 20.1 dudit règlement fera l'objet d'une pénalité :

- De quatre-mille-sept-cents-cinquante (4.750) euros pour les associations ayant/comptant moins de cinq-cents (500) adhérents ;
- De neuf-mille (9.000) euros pour les associations ayant/comptant entre cinq-cents (500) et neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf (999) adhérents ;
- De dix-huit mille (18.000) euros pour les associations ayant/comptant mille (1.000) adhérents et plus.
 20% du montant facturé sera reversé à la ligue d'appartenance du club.

2.2 DROITS D'ENGAGEMENT

NATATION COURSE

Pour toutes les compétitions organisées par la LCN, les droits d'engagement et tarifs divers s'élèvent à :

Épreuves	Période d'engagement	*Hors délai	Forfait non déclarés	
			Série	Finales
Individuelles	500 XPF	2 500 XPF	2 500 XPF	3 500 XPF
Relais	2 000 XPF	5 000 XPF	4 000 XPF	6 000 XPF
Interclubs TC et Maitres	10 000 XPF/ équipe de 10 nageurs	20 000XPF/équipe de 10 nageurs	5 000 XPF	
Interclubs Jeunes et Avenirs	Gratuit	8 000 XPF/équipe de 4 nageurs	4 000 XPF	

*Hors délai, fixé à H+24h de la clôture de la période des engagements sur Extranat et si place disponible dans la série.

Forfait Déclaré : jusqu'à 30 minutes avant le début de la réunion.
Forfait Non Déclaré (Séries / Finales) : Le paiement est exigible à réception de la facture émise par la LCN.
Réclamations : 20 000 XPF remboursable au club ayant obtenu gain de cause.
Le paiement des engagements, des forfaits non déclarés et autres pénalités par les clubs devra être effectué auprès de la Ligue Calédonienne de Natation **dans les 72h suivant la compétition.**
En cas de défaut de paiement aucun engagement ne sera possible pour la compétition suivante, **une majoration de 10% sera appliquée** parallèlement**. Le paiement par virement bancaire est vivement recommandé.**

EAU LIBRE ET MAITRES EAU LIBRE :

Hors délai, fixé à H+24 de la clôture de la période des engagements sur la plateforme eau libre FFN, possibilité d'engagement hors délai uniquement sur place pour les licenciés FFN, selon tarification hors délai et en hors concours (sans transpondeur).

	Épreuve individuelle		Équipe relais	
	Droit d'engagement	Hors délai jour J	Droit d'engagement	*Hors délai jour J HC / personne
Nageur Licencié FFN	**1 500 XPF**	**4 000 XPF**	**1 500 XPF**	**4 000XPF**
Non licencié FFN ou EL Promo ou club de ligue avec certificat médical	**1 500 XPF + Licence FFN (1500cfp)**	**Pas possible**		

Forfait Déclaré : jusqu'à 30 minutes avant le début de l'épreuve
Forfait Non Déclaré (Séries / Finales) : Le paiement est exigible à réception de la facture émise par la LCN.

Réclamations : 20 000 XPF remboursable au club ayant obtenu gain de cause.

Le paiement des engagements, des forfaits non déclarés et autres pénalités par les clubs devra être effectué auprès de la Ligue Calédonienne de Natation **dans les 72h suivant la compétition.**

En cas de défaut de paiement aucun engagement ne sera possible pour la compétition suivante, **une majoration de 10% sera appliquée** parallèlement**. Le paiement par virement bancaire est vivement recommandé.**

COMPÉTITIONS WATER-POLO :

Pour toutes les compétitions, les droits d'engagement et tarifs divers s'élèvent à :

Engagement d'une équipe pour un match : 3 000cfp.
Engagement d'une équipe pour un tournoi sur un week end : 5 000cfp.
Engagement d'une équipe par un tournoi sur plusieurs week end : 10 000cfp.
Engagement d'une équipe par un tournoi annuel ou le championnats NC WP : 30 000cfp.

COMPÉTITIONS NATATION ARTISTIQUE :

Pour toutes les compétitions, les droits d'engagement et tarifs divers s'élèvent à :

Un passage par journée de **Synchronat** 600 CFP/pers
Championnats Natation synchronisée : Individuel : 600 CFP / Duo : 1 200 CFP / Ballet : 3 000 CFP

2.3 COMPETITIONS CLUBS AU PROGRAMME DE LA LIGUE :

Une dotation financière de cinquante mille francs **(50.000 F CFP)** sera octroyée par la Ligue au club organisant **une compétition d'animation spécifiquement dédiée à la catégorie Avenirs** (une par club et par année civile). Selon conditions défini ci-dessus en paragraphe 1.7 au point nommé : « COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LES CLUBS INTÉGRÉES AU PROGRAMME LIGUE »

2.4 AIDE A LA PERFORMANCE DES NAGEURS LICENCIES EN NC

<u>Aides financières et critères pour la Saison 2026</u> (selon le Comité Directeur du 26 janvier 2026)

1. Prime pour les détenteurs de Meilleures Performances Calédoniennes (MPC) ou Record de Nouvelle Calédonie (RNC)

- ***5 000 CFP*** *seront attribués aux détenteurs de la nouvelle* ***MPC**** *inscrite au 31 décembre de l'année réalisée, dans la limite de* ***5****.*
- ***10 000 CFP*** *seront attribués aux détenteurs du nouveau* ***RNC*** *inscrit au 31 décembre de l'année réalisée, dans la limite de* ***5****.*

Pour les benjamins, la dotation sera octroyée en bons d'achats de la valeur correspondante. Pour les autres catégories, un virement sera effectué au bénéfice du nageur.

2. Récompense pour les titres nationaux

- ***10 000 CFP*** *seront accordés pour chaque titre de* ***Champion de France*** *en <u>catégorie d'âge</u> tous bassins, sous condition d'être licencié en Nouvelle-Calédonie.*
- ***20 000 CFP*** *seront accordés pour chaque titre de* ***Champion de France*** *en <u>Open</u> tous bassins, sous condition d'être licencié en Nouvelle-Calédonie.*

Attention : pour les benjamins, le cumul sur les deux semestres sera pris en compte par année d'âge.

Pour les benjamins, la dotation sera octroyée en bons d'achats de la valeur correspondante. Pour les autres catégories, un virement sera effectué au bénéfice du nageur.

Cette aide est limitée à ***5 titres par année civile****.*

3. Soutien pour les sélections en Equipe de France

- ***30 000 CFP*** *seront octroyés pour une sélection en* ***équipe de France*** *pour les compétitions suivantes :*
 - ***Natation Course*** *: Championnats du Monde Juniors ou U23 (25 m et 50 m), Championnats d'Europe Juniors ou U23 (25 m et 50 m), Universiades, Jeux Méditerranéens, FOJE, CEJ, COMEN.*
 - ***Eau Libre*** *: Championnats du Monde Juniors ou U23, Championnats d'Europe, Universiades, Jeux Méditerranéens, FOJE, CEJ, COMEN.*
- ***50 000 CFP*** *seront octroyés pour une sélection en* ***équipe de France*** *pour les compétitions suivantes :*
 - ***Natation Course*** *: Jeux Olympiques, Championnats du Monde (25 m et 50 m), Championnats d'Europe (25 m et 50 m),*
 - ***Eau Libre*** *: Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe.*

Cette aide est limitée à ***2 sélections par an (au cumul des « open » et catégories d'âges)****, sous condition d'être licencié en Nouvelle-Calédonie.*

2.5 DÉPLACEMENTS LCN

Pour les dispositions suivantes du point 2.5 les conditions financières de participation fixées à minima ont été arrêtées définitivement par le comité directeur du 26 janvier 2026.

Pour tout déplacement LCN, les frais suivants seront à la charge des clubs et des nageurs :

Déplacement Ligue **compétition nationale** au programme LCN pour toutes les disciplines :

- ✓ 40% du billet d'avion + 5 000cfp/par jour de déplacement.

Stages et compétitions ligue **en Zone Pacifique (hors Océanias et JP) et en métropole** : toutes les actions du programme LCN dans la zone géographique, pour toutes les disciplines.

- ✓ 60% du billet d'avion + 5 000cfp/par jour de déplacement.

Stage Ligue en **Nouvelle-Calédonie** avec Hébergement : toutes les actions du programme LCN, pour toutes les disciplines.

- ✓ 7 000cfp/par jour de déplacement.

Déplacement Sélection LCN **Océanias** Natation Course, Eau Libre et Natation Artistique

- ✓ Entre 0 % et 30% du prix du billet d'avion sera déterminé par le CD de la Ligue en fonction des subventions allouées + 5 000cfp/par jour de déplacement.

Attention ! l'ensemble de ces conditions ne concerne pas la catégorie « Maîtres ».

Les Jeux du pacifique ne sont pas concernés par ce point 2.3.

Tout nageur sélectionné, à titre individuel ou au sein d'une équipe de sélection, devra impérativement être à jour de l'ensemble de ses obligations financières envers la Ligue. À défaut, cette situation sera susceptible de remettre en cause sa participation à la sélection.

2.6 FORMATION

Les tarifs relatifs aux formations fédérales (assistant-club, brevets fédéraux…) seront arrêtés par l'ERFAN NC.

2.7 OFFICIELS (Natation course, Maîtres et Eau libre)

Le bilan des pénalités par manque d'officiels par réunion sera communiqué aux clubs et devra être réglé auprès de la Ligue Calédonienne de Natation au plus tard 72h à la date de facture. En cas de défaut de paiement aucun engagement du club concerné ne sera possible pour la compétition suivante, une majoration de 10% sera appliquée parallèlement. Le paiement par virement bancaire est vivement recommandé.

Pour toutes les compétitions, Les pénalités redevables sont :

Amende Applicable par officiel manquant et par réunion	3 000 CFP
Pénalité appliquée par officiel manquant en cas d'annulation d'une réunion	6 000 CFP

2.8 CONDITIONS DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX CLUBS

Demande à formuler 1 semaine avant la compétition.

- ✓ Le matériel est à retirer à la LCN et à ramener dans les 3 jours ouvrables.
 - Les chronomètres
 - Sonorisation (1 baffle – 2 micros et 1 pied)

- Podium

✓ Le club et un représentant de la ligue doivent vérifier, ensemble, le retour et le bon état du matériel prêté par la LCN.

✓ Mise en valeur de l'image de la LCN sur le site de la compétition (banderoles et oriflammes), sur tous les supports e-média et sur l'affiche Club.

✓ Signature d'une convention de prêt

3- LITIGES

3.1 LITIGES

Le Comité Directeur statuera sur l'ensemble des litiges de la saison.